



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - Mme COLOMBET
- M. DANIERE - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU
- MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT -
Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM. MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS -
PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY -
MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - CHEVIGNY - DELATTE - DODET (Pouvoir
à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) -
M. FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à
M. MARTIN) - MM. G. GILLOT - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -
MARCHAND - MARTIN - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à
M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à
M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir
à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à
M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Soutien à l'organisation d'un évènement "21ème
réunion des Sciences de la Terre" en décembre 2006**

La Convention UniversCités, signée en octobre 2003 entre le Grand Dijon, l'Université de Bourgogne et la Ville de Dijon, prévoit dans son article 2-5 un soutien aux manifestations scientifiques proposées par l'Université.

L'Université de Bourgogne via son UFR des Sciences de la Terre et de l'Environnement, et le regroupement de trois unités mixtes de recherche du CNRS, de l'INRA et du Ministère de la Culture, organise à Dijon la 21^{ème} Réunion des Sciences de la Terre.

Ce colloque réunit tous les deux ans (sur un site universitaire francophone – après Paris, Nantes et Strasbourg) la communauté française appartenant à des équipes de recherche publiques et privées, ainsi qu'au monde industriel du domaine des Sciences de la Terre.

Les objectifs affichés de cette manifestation sont :

- promotion de la recherche dijonnaise dans le domaine des Sciences de la Terre,
- promotion du patrimoine viticole et gastronomique,
- promotion de l'image de l'agglomération dijonnaise.

Elle aura lieu du 4 au 8 décembre 2006 au Palais des Congrès à Dijon.

Il est prévu 500 à 800 participants de tous les champs disciplinaires des Sciences de la Terre (universités, industries, collectivités, musées...). Il sera organisé autour des événements suivants :

- 18 symposiums (dont 2 ouverts à l'international),
- un forum des métiers des Sciences de la Terre " *Quels géologues pour demain ?* " (dédié aux jeunes et doctorants),
- deux conférences-débats sur les thèmes suivants :
 - l'avenir de l'eau,
 - vie et mort des chaînes de montagnes.
- un atelier sur la protection du patrimoine géologique,
- excursions.

Sur un budget prévisionnel de 108 000 €, le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires sollicités	Sommes attendues
Conseil Régional de Bourgogne	10 000 €
Université de Bourgogne	3 000 €
CNRS	5 000 €
Ministère	10 000 €
Pal'Ass	2 000 €
Gaz de France	2 500 €
Autres partenaires (*)	13 000 €

(*) La sollicitation du Grand Dijon se situe dans cette dernière catégorie et est laissée à sa libre appréciation quant au montant. Au vue des autres subventions pour colloques équivalents, la somme mobilisée par le Grand Dijon pourrait être de 5 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,

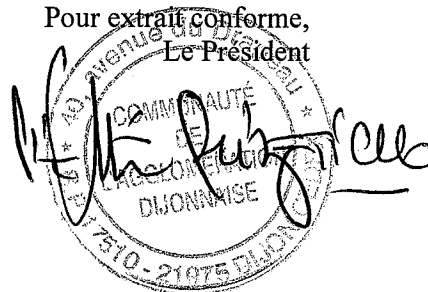
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer une subvention de 5 000 €** à l'Université de Bourgogne afin de financer cet événement ;
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2006 à cet effet.

Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

